



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-908**

Séance publique du

24 novembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1204858-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR
L'ANNÉE 2021 AUX STRUCTURES PRIVÉES PETITES ENFANCE.
ADOPTION D'UNE CONVENTION ET D'AVENANTS**

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Education Enfance Petite
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2021 AUX STRUCTURES PRIVÉES PETITES ENFANCE.
ADOPTION D'UNE CONVENTION ET D'AVENANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance et des objectifs qu'elle s'est fixée pour l'année 2021, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite améliorer la qualité des services rendus à la population ainsi que la qualité de vie des aixois.

Ainsi, outre sa participation au fonctionnement des établissements d'accueil municipaux de la Petite Enfance gérés par la voie d'une délégation de service public, la Ville est attachée au développement d'initiatives privées, et notamment au fonctionnement des multi-accueils collectifs associatifs et des associations en lien avec les tout-petits et/ou œuvrant dans le domaine de la parentalité.

En conséquence, il convient de soutenir les structures associatives ci-après, par des subventions en investissement et en fonctionnement.

1 - Subventions d'investissement pour les structures suivantes :

- Lieux d'Accueil Enfant/Parents (LAEP) la Passerelle : 800 €. Achat de mobilier lié à l'amélioration de l'accueil physique.

- Crèche Les Bisounours : subvention d'équipement pour un montant de 12 800 €
Montant lié à des travaux de réhabilitation et de réaménagement du RDC.

- Crèche Lei CAGANIS : 15 000 €, montant proposé pour maintenir le niveau d'accueil de la structure, pallier aux dépenses intervenues suite à des travaux de mise en conformité et la baisse d'activités liée au COVID-19.

2 - Subventions de fonctionnement pour les structures privées Petite Enfance suivantes :

- L'École des Grands-Parents Européens : 500 € Observatoire de la grand-parentalité.

- Association LES PITCHOUNETS - Agrément du Service des modes d'accueil et de la petite enfance (Smape) : 800 €

- Lieux d'Accueil Enfant/Parents (LAEP) la Passerelle-Maison du Soleil, CSC Aix Nord, les Petits Oursons, CSC La Provence la Souris Verte : 17 600 €

Il convient d'aider ces lieux de vie essentiels à l'accompagnement des familles et notamment dans les problématiques accentuées liées à la crise sanitaire.

3 - Subventions de fonctionnement dans le cadre du soutien aux Multi-Accueils Collectifs :

Ces subventions permettront aux structures de maintenir les horaires d'ouverture nécessaires à leurs accueils et la qualité de l'encadrement.

Centre social Jean-Paul COSTE : Le Jardin de Mady : 15 000 €.

Centre social LA PROVENCE : Le Petit PANDA : 1 800 €.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions exceptionnelles d'investissement 2021 pour un montant total de vingt-huit mille six cent euros € (28 600 €).
- **DIRE** que le montant sera imputé sur la ligne 12042 (64-20421-906) Structures privées petite-enfance.
- **ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement 2021 aux structures Privées Petite-Enfance, pour un montant total de vingt mille sept cent euros (20 700 €).
- **DIRE** que le montant sera imputé sur la ligne 12025 (64-6574-926) Structures Privées Petite-Enfance.
- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement 2021 au Mac Mady du CSC J.P. COSTE pour un total global de quinze mille euros (15 000 €).
- **DIRE** que le montant lié à la subvention de 15 000 € sera imputé sur la ligne 12051 (422-6574-924) Contrat Enfance Jeunesse.
- **ADOPTER** la convention et les avenants aux conventions d'objectifs entre la Ville et les structures précitées,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint Déléguée à les signer, ainsi que tous les documents y afférent.

DL.2021-908 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2021 AUX STRUCTURES PRIVÉES PETITES
ENFANCE.

ADOPTION D'UNE CONVENTION ET D'AVENANTS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 4
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

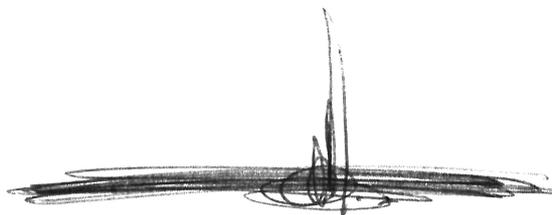
Moussa BENKACI Frédérique DUMICHEL Stéphane PAOLI Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00